

Zonage 2019 : aides disponibles

Qualificatif	Zone d'intervention prioritaire (sélection nationale + régionale)	Zones d'action complémentaire éligibles au FIR	Zones d'action complémentaire (tout ou partie du reste du vivier, sur décision de l'agence régionale de santé)
Mesures applicables	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contrat conventionnel d'aide à l'installation ⇒ Contrat conventionnel aide au maintien ⇒ Contrat conventionnel aide à la transition ⇒ Contrat conventionnel solidarité territoriale ⇒ Aides des collectivités territoriales ⇒ Rémunération certificats de décès ⇒ Contrat d'engagement de service public ⇒ Praticien territorial de médecine générale ⇒ Praticien territorial de médecine ambulatoire ⇒ Praticien isolé à activité saisonnière ⇒ Praticien territorial médical de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contrat régional d'aide à l'installation ⇒ Contrat régional aide au maintien ⇒ Aides des collectivités territoriales ⇒ Rémunération certificats de décès ⇒ Contrat d'engagement de service public ⇒ Praticien territorial de médecine générale ⇒ Praticien territorial de médecine ambulatoire ⇒ Praticien isolé à activité saisonnière ⇒ Praticien territorial médical de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aides des collectivités territoriales ⇒ Rémunération certificats de décès ⇒ Contrat d'engagement de service public ⇒ Praticien territorial de médecine générale ⇒ Praticien territorial de médecine ambulatoire ⇒ Praticien isolé à activité saisonnière ⇒ Praticien territorial médical de remplacement
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Augmentation de plafond d'exonération du cumul emploi retraite ⇒ Exonération d'IR sur l'activité de PDSA si le secteur de garde comprend des zones en zip 		